



Devenez

## • Agent de proximité et de vie locale

ACADÉMIE EUROPÉENNE  
DE L'**IMMOBILIER**

# BAC Professionnel Services de Proximité et de Vie Locale

Formation diplômante / Contrat ou période de professionnalisation (sous réserve des accords de branche)

L'activité du titulaire du **Bac Pro « Services de Proximité et de Vie Locale »**, dans son option « Gestion du patrimoine locatif » s'exerce chez un bailleur du logement social.

Il s'agit d'un intervenant de proximité s'adressant aux habitants d'un quartier, aux locataires, aux clients du bailleur. Son intervention se situe dans un environnement local circonscrit :

- par la spécificité des demandes des publics (situations individuelles ou de groupe) en recherche de logement social, d'actions favorisant l'intégration
- par l'espace d'intervention : immeubles, quartiers, espaces publics
- par les activités qui contribuent à la socialisation et favorisent l'intégration de ces publics

**Les tâches assurées sont les suivantes :**

- l'accueil, l'écoute des besoins des personnes, le dialogue
- l'observation et le diagnostic des situations, un état de veille sur la demande de services
- l'information, l'orientation vers d'autres professionnels, vers des structures pouvant répondre aux usagers
- l'accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents
- une fonction de médiation sociale en prévenant par une attitude neutre et de négociation, les conflits et les dégradations

Ces activités, basées sur un processus relationnel destiné à améliorer les relations entre les personnes mais aussi entre les usagers/clients et les structures, prend appui sur des **activités spécifiques aux bailleurs** :

- l'attribution de logements
- la location et le suivi de familles
- la gestion technico-administrative des logements
- la valorisation et le maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement
- l'organisation et la participation à l'animation d'activités éducatives, de valorisation du patrimoine local, d'activités associatives, de lieux ressources, d'espaces de vie collective

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le titulaire du **bac pro « services de proximité et de vie locale »** doit être capable de :

- analyser les demandes de logements et les situations des ménages, observer l'environnement locatif et établir un diagnostic
- répondre aux demandes des usagers en adoptant une démarche commerciale, réguler les conflits, faciliter les échanges et susciter les initiatives contribuant à la vie sociale
- assurer le suivi des entrées et sorties de logements, effectuer des opérations administratives et de gestion, identifier et inventorier les travaux, assurer le suivi de la maintenance
- animer et coordonner des groupes de travail, des équipes de terrain
- instruire les dossiers de demandes de logement, accompagner le locataire, dresser l'état des lieux, recueillir et traiter les réclamations

## VALIDATION

Cette formation est validée par un diplôme intitulé :  
**Baccalauréat Professionnel « Services de proximité et de vie locale ».**

## CONDITIONS D'ADMISSION

Candidat titulaire d'un CAP, BEP ou ayant accompli la scolarité complète d'une classe de première.

## STATUT DU STAGIAIRE

Salarié (période d'essai : un mois, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation)

## PROGRAMME

- Français
- Histoire - géographie
- Langue vivante
- Éducation artistique
- Milieux professionnels et modes d'intervention
- Cadre juridique appliqué
- Communication
- Gestion du patrimoine locatif
- Activités de soutien et d'aide à l'intégration
- Management
- Gestion des conflits

## DURÉE / FINANCEMENT

Durée du contrat (dans le cas d'un CDD) : 24 mois.

Période de formation : 1260 heures prises en charge par l'OPCA de l'entreprise, de septembre de l'année N à juin de l'année N+2.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

À retirer à CCI formation.